

S.A. PONCIN YACHTS
COMPTES CONSOLIDES 31/08/09

GROUPE PONCIN YACHTS

ZI La Pénissière – RN 137
17230 MARANS

.....

**Rapport sur les comptes consolidés
au 31 août 2009**

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Sommaire

Bilan consolidé actif	1
Bilan consolidé passif	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau de variation des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Annexe aux comptes consolidés	6

Les Herbiers, le 14 janvier 2010

Véronique Martineau
Expert-comptable associée

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

Comptes annuels consolidés

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Notes	31/08/2009	31/08/2008
<hr/>			
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	6.2	3 762	4 491
Immobilisations corporelles	6.3	23 163	26 185
Autres actifs non courants	6.4	1 639	1 981
Actifs d'impôts non courants	6.5		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		28 564	32 657
Stocks et en-cours	6.6	9 309	12 214
Créances clients	6.7	7 450	6 786
Autres actifs courants	6.8	2 390	3 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	2 475	1 566
TOTAL ACTIFS COURANTS		21 624	23 697
TOTAL ACTIF		50 188	56 354

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/08/2009	31/08/2008
Capital social	7.1	4 683	46 833
Primes			14 084
Réserves consolidées part du Groupe		-3 391	-10 520
Résultat consolidé part du Groupe		6 632	-49 105
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	7 925	1 292
Réserves consolidées part des minoritaires		14	13
Résultat consolidé part des minoritaires		1	1
INTERETS MINORITAIRES	7.1	16	14
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	7 940	1 307
Emprunts et dettes financières	7.2	18 344	31 923
Provisions	7.3	235	356
Autres passifs non courants	7.4	2 333	5 484
PASSIFS NON COURANTS		20 912	37 763
Emprunts et dettes financières	7.2	3 045	4 217
Autres passifs courants	7.5	18 290	13 068
PASSIFS COURANTS		21 335	17 285
TOTAL PASSIF		50 188	56 354

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Notes	31/08/2009	31/08/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES		29 138	30 113
Achats consommés		10 959	11 773
Charges de personnel	8.1	10 738	9 653
Charges externes		8 659	10 210
Impôts et taxes		854	789
Dotations / Reprises amortissements	8.2	4 920	4 044
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	852	864
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 353	-562
Autres produits d'exploitation	8.4	-2 526	-1 323
Autres charges d'exploitation	8.5	2 251	865
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-8 921	-6 201
Autres produits opérationnels	8.6	13 054	240
Autres charges opérationnelles	8.7	-185	-22 676
RESULTAT OPERATIONNEL		3 949	-28 637
Coût de l'endettement financier	8.8	600	1 512
Autres produits financiers	8.9	102	63
Autres charges financières	8.10	-35	-22
RESULTAT FINANCIER		-534	-1 471
Charge d'impôt	8.11	114	-283
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		3 528	-30 390
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	8.13	3 105	-18 714
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		6 633	-49 104
Part des minoritaires		1	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		6 632	-49 105
RESULTAT PAR ACTION		0,71 €	-5,24 €
Activités poursuivies	8.12	0,38 €	-3,24 €
Activités abandonnées		0,33 €	-2,00 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		0,71 €	-5,24 €
Activités poursuivies	8.12	0,38 €	-3,24 €
Activités abandonnées		0,33 €	-2,00 €

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX
PROPRES CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires						
	Capital	Réserves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31.08.2007	46 833	13 544	-9 966	50 411	13	50 398
Affectation résultat 31.08.2007		-9 966	9 966			
Résultat consolidé 31.08.2008			-49 104	-49 104	1	-49 105
Situation au 31.08.2008	46 833	3 578	-49 104	1 307	14	1 293
Réduction de capital de la société PONCIN YACHTS	-42 150	42 150				
Affectation résultat 31.08.2008		-49 104	49 104			
Résultat consolidé 31.08.2009				6 633	1	6 632
Situation au 31.08.2009	4 683	-3 376	0	7 940	15	7 925

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2009	31/08/2008
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	3 528	-30 390
Charge / produit d'impôt	242	483
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	4 694	22 955
Plus et moins values de cessions	71	201
Abandons de créances des banques	-10 533	
Autres abandons de créances	-2 407	
Quote-part de subvention virée au résultat	-71	-8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-4 476	-6 759
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 421	-152
- Stocks et en cours	784	-2 064
- Clients	-543	3 204
- Autres créances	722	-655
- Fournisseurs	2 315	-1 105
- Autres dettes	143	468
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-1 055	-6 911
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 724	-4 136
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	117	242
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 607	-3 894
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	134	2 061
Remboursements d'emprunts	-3 000	-601
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 866	1 460
Flux net de trésorerie opérationnelle liés aux activités abandonnées	6 199	364
Flux net de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées		-524
Flux net de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées		616
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	671	-8 889
Trésorerie d'ouverture	-9 573	-684
Abandon des billets de trésorerie par les banques	5 533	
Concours bancaires reclassés en dettes financières sauvegarde	5 564	
Trésorerie d'ouverture retraitée	1 524	
Trésorerie de clôture	2 195	-9 573
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	671	-8 889

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

Annexe aux comptes consolidés

1. Informations générales	6
2. Evénements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
2.1 Procédure de sauvegarde.....	7
2.2 Autres événements significatifs.....	7
2.3 Evénements postérieurs.....	9
3. Principes comptables et règles de consolidation	9
3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS	9
3.2 Base de préparation des états financiers consolidés.....	9
3.3 Estimations et hypothèses.....	10
3.4 Périmètre et méthodes de consolidation.....	10
3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)	12
3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)	12
3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38).....	12
3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16).....	13
3.9 Locations financières (IAS 17)	14
3.10 Autres actifs non courants (IAS 1).....	14
3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36).....	14
3.12 Impôts différés (IAS 12).....	15
3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2).....	16
3.14 Créances clients et autres créances.....	16
3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7).....	17
3.16 Capital	17
3.17 Emprunts et dettes financières (non courants et courants).....	17
3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)	17
3.19 Avantages du personnel (IAS 19).....	18
3.20 Passifs courants et non courants	18
3.21 Chiffre d'affaires	19
3.22 Résultat opérationnel courant	19
3.23 Coût de l'endettement financier.....	19
3.24 Autres produits et charges financiers.....	19
3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)	20
3.26 Activités abandonnées (IFRS 5).....	20
3.27 Intérêts minoritaires (IAS 27).....	21
3.28 Résultat par action (IAS 33).....	21
3.29 Information sectorielle (IAS 14).....	21
3.30 Normes non appliquées par anticipation.....	22
4. Périmètre de consolidation	23

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

5. Information sectorielle.....	24
5.1 <i>Information sectorielle de premier niveau.....</i>	24
5.2 <i>Information sectorielle de second niveau.....</i>	25
6. Notes sur le bilan actif.....	26
6.1 <i>Pertes de valeur sur actifs immobilisés.....</i>	26
6.2 <i>Immobilisations incorporelles nettes.....</i>	27
6.3 <i>Immobilisations corporelles nettes.....</i>	29
6.4 <i>Autres actifs non courants.....</i>	30
6.5 <i>Actifs d'impôts différés.....</i>	30
6.6 <i>Stocks.....</i>	30
6.7 <i>Créances clients.....</i>	31
6.8 <i>Autres actifs courants.....</i>	31
6.9 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	31
7. Notes sur le bilan passif.....	32
7.1 <i>Capitaux propres.....</i>	32
7.2 <i>Emprunts et dettes financières.....</i>	33
7.3 <i>Provisions à long terme.....</i>	34
7.4 <i>Autres passifs non courants.....</i>	34
7.5 <i>Autres passifs courants.....</i>	34
8. Notes sur le compte de résultat.....	35
8.1 <i>Charges de personnel.....</i>	35
8.2 <i>Dotations / Reprises amortissements.....</i>	35
8.3 <i>Dotations / Reprises provisions et dépréciations.....</i>	35
8.4 <i>Autres produits d'exploitation.....</i>	36
8.5 <i>Autres charges d'exploitation.....</i>	36
8.6 <i>Autres produits opérationnels.....</i>	38
8.7 <i>Autres charges opérationnelles.....</i>	38
8.8 <i>Coût de l'endettement financier net.....</i>	39
8.9 <i>Autres produits financiers.....</i>	39
8.10 <i>Autres charges financières.....</i>	39
8.11 <i>Impôts sur les bénéfices.....</i>	40
8.12 <i>Résultat net par action.....</i>	40
8.13 <i>Activités abandonnées.....</i>	41
9. Informations complémentaires.....	43
9.1 <i>Informations permettant la comparabilité des comptes.....</i>	43
9.2 <i>Effectifs.....</i>	43
9.3 <i>Passifs éventuels.....</i>	43
9.4 <i>Engagements hors bilan.....</i>	44
9.5 <i>Transactions avec les parties liées.....</i>	44
9.6 <i>Autres informations.....</i>	38
9.7 <i>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction.....</i>	38
9.8 <i>Honoraires des commissaires aux comptes.....</i>	38

1. Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et le moteur avec la marque WHITE SHARK ;
- **Un pôle SERVICE**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2009, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2008 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 janvier 2010.

2. Evénements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Procédure de sauvegarde

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10 533 K€, dont 5 000 K€ d'emprunts et 5 000 K€ de billets de trésorerie.

Ces abandons ont été comptabilisés en « autres produits opérationnels », les flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Les sommes non abandonnées (10 000 K€) font l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs ont conduit le Groupe a constaté un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

Depuis l'ouverture de la procédure de sauvegarde, le Groupe a procédé à des restructurations internes importantes.

2.2 Autres événements significatifs

Au terme d'une délibération en date du 31 août 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé une réduction du capital social de 42 150 K€, par voie d'imputation à due concurrence du Report à Nouveau débiteur qui est passé de 65 868 K€ à 23 718 K€. La valeur nominale de chaque action est réduite de 5 € à 0.50 €. Enfin, les primes d'émission, la réserve légale et les réserves ordinaires ont été imputées sur le Report à Nouveau débiteur pour un montant de 18 805 K€.

Les titres de la société LES EBENISTES DU MARAIS ont été cédés à la société HARMONY YACHTS pour leur valeur nette comptable, soit 50 K€. Au terme d'une délibération en date du 20 juillet 2009, l'assemblée de la société HARMONY YACHTS a décidé la dissolution par confusion de patrimoine de la société LES EBENISTES DU MARAIS par application des dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

La société KELT a transféré son siège social de Vannes à Marans à compter du 1^{er} avril 2009, le transfert d'activité ayant été réalisé fin août 2009.

Par décision extraordinaire de l'associé unique du 24 juillet 2009, la société CHANTIER CATANA a procédé à une augmentation de capital de 5 500 K€ par capitalisation du compte courant PONCIN YACHTS.

Le Groupe a engagé les plans de licenciement suivants :

- Sur la société CHANTIER CATANA : réduction d'effectif de 39 personnes, pour un coût global de 165 K€.
- Sur la société KELT : réduction d'effectif de 63 personnes, pour un coût global de 704 K€.
- Sur la société HARMONY YACHTS, réduction d'effectif de 32 personnes, pour un coût global de 222 K€.

Le compte de résultat consolidé fait ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 633 K€ intégrant notamment les éléments suivants :

- Un résultat opérationnel courant de -8 921 K€ qui comprend des autres produits d'exploitation pour 2 526 K€ :
 - Indemnités perçues par la société PONCIN YACHTS pour 920 K€ dans le cadre d'un litige avec une assurance
 - Reprise de provision garanties clients devenues sans objet pour 544 K€
 - Reprise de dépréciation de créances clients pour 500 K€

Et des autres charges d'exploitation pour 2 251 K€ :

- Pénalités de retard de livraison pour 622 K€
 - Indemnités de licenciement et CRP pour 517 K€
 - Indemnités de résiliation contrat swap pour 351 K€
 - Pertes sur créances irrécouvrables pour 291 K€
 - Pénalités de travaux complémentaires et d'immobilisations d'un bateau pour 206 K€.
- Des autres produits opérationnels pour 13 054 K€ comprenant notamment :
 - L'abandon des dettes bancaires pour 10 533 K€ (cf. point 2.1)
 - La résiliation de contrats de crédit-bail mobilier pour 1 592 K€
 - L'abandon de dettes fournisseurs dans le cadre du plan de sauvegarde pour 815 K€.
 - Un coût de l'endettement financier pour 600 K€.
 - Un résultat net d'impôt des activités abandonnées pour 3 105 K€ résultant de la cession par la société PONCIN YACHTS de 47 bateaux de la gamme Harmony incluant notamment une reprise de provision sur stock de 3 880 K€.

2.3 Evénements postérieurs

Au cours du mois d'octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWK pour un prix de 551 K€.

A compter du 1^{er} novembre 2009, la SAS KELT a mis en location-gérance son fonds de commerce auprès de la société HARMONY YACHTS.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du GROUPE PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) applicables au 31 août 2009, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS, ont été intégralement respectées. Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2009, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2.1). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles, excepté pour les moules et pièces mères des productions Harmony qui sont entièrement amortis.

3.9 Locations financières (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, PONCIN YACHTS utilise sauf indication contraire la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS, KELT et PONCIN YACHTS AND PARTNERS.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant les sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits (cf. point 6.5).

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées selon la méthode du premier entré - premier sorti ou la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks, encours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe n'a pas appliqué de mesures de couvertures de taux de change ou de taux d'intérêt.

3.16 Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.17 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur.

La fraction, à moins d'un an, des dettes financières est présentée en passif courant.

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue, tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation3.50%
- Convention collectivenavigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salariédépart à 65 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif ou constant
- Table de mortalité..... TPRV93
- Taux de rotation du personnel..... faible ou très faible
- Taux de charges sociales retenu 36.5 à 46%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des profits à caractère exceptionnel tels que les abandons de créances bancaires,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

3.26 Activités abandonnées (IFRS 5)

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue à la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité principale et distincte,
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de cette ligne d'activité principale et distincte,
- Ou, est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dans le Groupe PONCIN YACHTS, les activités abandonnées correspondent à l'arrêt de la production de la gamme HARMONY.

Pour ces activités, les informations suivantes sont fournies pour l'ensemble des périodes présentées :

- Un seul montant au compte de résultat comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ;
- Une analyse du montant unique dans les notes annexes comprenant :
 - Les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées,
 - La charge d'impôt sur le résultat associée ;
- Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Pour l'exercice clos au 31 août 2009, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme Harmony par la société PONCIN YACHTS et la dépréciation des moules correspondants.

3.27 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.28 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.29 Information sectorielle (IAS 14)

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

3.30 Normes non appliquées par anticipation

Les normes suivantes n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés au 31 août 2009 :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers
- IAS 23 révisée : Coûts des emprunts
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition et d'annulation
- IFRS 3 : Regroupements d'entreprise
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distributions en nature aux actionnaires.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	Marans (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*
SAS KELT	Marans (17)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

* La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :

- La société PONCIN YACHTS 50%
- M. Christian CASTANIE 15%
- Mme Patricia CASTANIE 15%
- Les enfants de M. et Mme CASTANIE 20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de Directeur Général Délégué de la SA PONCIN YACHTS. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2009 et 2008 se présente comme suit :

	31/08/2009				31/08/2008			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités poursuivies	33 153	5 494	-9 509	29 138	38 455	5 828	-14 170	30 113
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	<i>24 402</i>	<i>4 736</i>		<i>29 138</i>	<i>25 175</i>	<i>4 938</i>		<i>30 113</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	<i>8 751</i>	<i>758</i>		<i>9 509</i>	<i>13 280</i>	<i>890</i>		<i>14 170</i>
Résultat opérationnel des activités poursuivies	3 803	146		3 949	-28 069	-567		-28 636
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	42 712	7 477		50 189	47 988	9 026		57 014
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	24 190	2 512		26 702	28 040	2 006		30 046
Investissements (3)	1 501	72		1 574	5 397	324		5 721
Dotations aux amortissements (4)	4 163	756		4 920	3 272	2 306		5 578
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	492	39		531	841	36		877

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements) à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2009 et 2008 :

	31/08/2009	31/08/2008
Valeur globale des actifs sectoriels	50 182	56 105
Impôt différé actifs	0	0
Créances d'impôt exigible	7	249
Total du bilan actif	50 189	56 354
Valeur globale des passifs sectoriels	26 702	30 046
Emprunts bancaires	7 005	13 914
Dettes sur crédits-bails	7 243	9 748
Dettes financières diverses	1 297	1 339
Passifs d'impôts		
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	42 247	55 047

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2009 et 2008 est la suivante :

2008/2009	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	7 367	3 205	13 830	24 402
Services	4 736			4 736
TOTAL	12 103	3 205	13 830	29 138

2007/2008	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	4 682	4 293	16 244	25 219
Services	4 894			4 894
TOTAL	9 576	4 293	16 244	30 113

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

6.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 3 ans. Ils sont extrapolés sur les deux années suivantes sans croissance, afin de calculer la valeur d'utilité des UGT considérées.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
- Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Pour chaque UGT, la valeur d'utilité la plus faible a été retenue.

– UGT bateaux

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans, sans prise en compte de valeur terminale (compte tenu de la conjoncture et des incertitudes sur le marché du nautisme), actualisés au taux de 11.1% (incluant une prime de risque de 7.6%). Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

– UGT services

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 7.01% (incluant une prime de risque de 3.5%).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie, tenant compte d'une hypothèse de renouvellement des concessions à leur terme.

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation complémentaire à constater.

Au 31 août 2008, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation d'un montant de 1 750 K€ sur les concessions.

6.1.2 Ecarts d'acquisition (goodwill)

Les tests réalisés au 31 août 2008 ont conduit le Groupe à déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition pour 20 866 K€.

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2007				
Valeur brute	4 320	6 558	443	11 321
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 025	-2 182	-33	-3 240
Valeur nette	3 295	4 376	410	8 081
Variations				
Acquisitions	885	10	171	1 066
Cessions	-40		-371	-411
Dotation aux amortissements et dépréciations	-2 532	-1 986		-4 518
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	274			274
Total des variations de la période	-1 414	-1 976	-200	-3 590
Au 31 août 2008				
Valeur brute	5 418	6 568	243	12 229
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 537	-4 168	-33	-7 738
Valeur nette	1 881	2 400	210	4 491
Variations				
Acquisitions	91	4	94	189
Cessions		-8		-8
Dotation aux amortissements et dépréciations	-496	-415		-911
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	34		-34	
Total des variations de la période	-371	-418	60	-729
Au 31 août 2009				
Valeur brute	5 543	6 564	303	12 411
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 032	-4 583	-33	-8 648
VALEUR NETTE	1 511	1 982	270	3 762

6.2.1 Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2008	Augmentations	Diminutions	31.08.2009
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	6 114			6 114

Amortissements et dépréciations	31.08.2008	Dotations	Reprises	31.08.2009
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	3 362	312		3 674
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	3 935	312		4 247

TOTAL VALEURS NETTES	1 867
-----------------------------	--------------

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société PONCIN YACHTS et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

⁽²⁾ Concession NAUTIC 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

Les tests réalisés au 31 août 2008 en actualisant les cash-flows de trésorerie futurs avaient conduit le Groupe à déprécier les concessions PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 à hauteur de respectivement de 1 177 K€ et 573 K€.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2009, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

6.3 Immobilisations corporelles nettes

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2007				
Valeur brute	14 716	23 132	6 271	44 119
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 557	-8 414	-2 182	-13 153
Valeur nette	12 159	14 718	4 089	30 966
Variations				
Acquisitions	863	2 845	947	4 655
Cessions		-161	-902	-1 063
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-1 082	-8 208	-487	-9 777
Reprise de dépréciation		828		
Transferts		577		577
Total des variations de la période	-219	-4 119	-442	-5 608
Au 31 août 2008				
Valeur brute	15 579	25 591	6 279	47 449
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 639	-14 992	-2 632	-21 263
Valeur nette	11 940	10 599	3 647	26 186
Variations				
Acquisitions	111	522	751	1 384
Cessions		-174		-174
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-750	-3 479	-467	-4 695
Reprise de dépréciation		462		462
Transferts				
Total des variations de la période	-638	-2 669	284	-3 023
Au 31 août 2009				
Valeur brute	15 690	25 939	7 030	48 659
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 389	-18 009	-3 099	-25 496
VALEUR NETTE	11 302	7 930	3 931	23 163

⁽¹⁾ Les amortissements exceptionnels sur les moules se rapportant à la gamme HARMONY s'élèvent à 622 K€.

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Il n'est pas constaté de dépréciation sur la valeur nette comptable du moule du 26-28 mètres, qui s'élève à 860 K€ au 31 août 2009, malgré l'absence de commandes pour ce modèle, compte tenu d'une part de la pérennité du moule et d'autre part de son caractère unique de part sa taille dans le secteur du nautisme, permettant d'envisager des ventes à moyen terme.

6.4 Autres actifs non courants

	31.08.2008	Augmentations	Diminutions	31.08.2009
Dépôts et cautionnements	31	7	6	33
Autres créances dont échéance > 1 an	1 950	324	668	1 606
TOTAL	1 981	331	674	1 639

6.5 Actifs d'impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de cet exercice et des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits qui s'élèvent à 47 119 K€.

A compter du 1^{er} septembre 2005, la SA PONCIN YACHTS a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, HARMONY YACHTS, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration. La société KELT a rejoint le Groupe à compter du 1^{er} septembre 2006.

6.6 Stocks

	31.08.2009			31.08.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	3 367	1 740	1 627	5 195	1 924	3 272
Marchandises	3 760	446	3 315	7 509	4 440	3 069
En-cours de production	2 537	243	2 294	2 764	150	2 614
Produits intermédiaires et finis	2 354	281	2 073	3 540	281	3 259
TOTAL	12 018	2 709	9 309	19 009	6 795	12 214

6.7 Créances clients

	31.08.2009	31.08.2008
Clients et comptes rattachés	7 730	7 408
Dépréciation	280	622
Créances clients nettes	7 450	6 786

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2009			31.08.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	10		10	22		22
Etat	1 335		1 335	1 469		1 469
Débiteurs divers	169		169	205		205
Avances et acomptes sur commandes	349		349	720		720
Charges constatées d'avance	528		528	714		714
TOTAL	2 390		2 390	3 130		3 130

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2009	31.08.2008
Valeurs mobilières de placement	909	47
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	1 610	1 564
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 475	1 566
Concours bancaires	280	11 139
TRESORERIE NETTE	2 195	-9 573

La diminution des concours bancaires s'explique principalement par l'accord particulier signé avec les partenaires bancaires dans le cadre du plan de sauvegarde de la société PONCIN YACHTS, se traduisant par un abandon de créance de 5 256 K€ et le reclassement en dettes financières pour 5 000 K€ correspondant au plan de remboursement.

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

	31.08.2009	31.08.2008
Capital	4 683	46 833
Prime d'émission, de fusion et d'apport		14 084
Réserve légale		149
Autres réserves		4 572
Report à nouveau	- 4 913	-16 102
Résultat et réserves consolidées	8 154	-48 244
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	7 925	1 292
Intérêts minoritaires	16	14
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 940	1 306

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2009
Nombre de titres	9 366 638
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	4 683

Par décision en date du 31 août 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé de réduire le capital social de 42 150 K€ pour le ramener de 46 833 K€ à 4 683 K€ par voie d'imputation du report à nouveau débiteur qui reviendra de 65 868 K€ à 23 718 K€, et ce au moyen de la réduction de 5 € à 0,50 € de la valeur nominale de chacune des 9 366 638 actions composant le capital social.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'imputation d'une somme complémentaire de 18 805 K€ sur les postes suivants :

- Prime d'émission à concurrence de 14 084 K€
- Réserve légale à concurrence de 149 K€
- Réserves ordinaires à concurrence de 4 572 K€

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2009	31.08.2008
Emprunts et dettes bancaires	11 870	13 745
Concours bancaires		10 777
Dettes sur crédits-bails	6 286	7 218
Dettes financières diverses	188	183
Emprunts et dettes financières non courants	18 344	31 923
Emprunts et dettes bancaires	699	169
Concours bancaires	280	362
Dettes sur crédits-bails	958	2 530
Dettes financières diverses	1 108	1 156
Emprunts et dettes financières courants	3 045	4 217
TOTAL	21 389	36 140

Afin de permettre à la société PONCIN YACHTS de présenter un plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, le pool bancaire a consenti à abandonner 50% de sa dette bancaire selon le protocole d'accord signé le 20 mai 2009.

Les dettes bancaires, ayant fait l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune par les partenaires financiers, ont été portées en compte de résultat par le Groupe au 31 août 2009, pour un montant de 10 533 K€. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Le remboursement des sommes non abandonnées fait l'objet d'un échéancier sur 7 ans à compter de mai 2010.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2009	31.08.2008
A moins d'un an	3 045	4 217
De un à cinq ans	9 656	27 179
A plus de cinq ans	8 688	4 745
TOTAL	21 389	36 140

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.08.2009
Provision pour engagements retraite	356	40	160		235
Provision pour risques et charges	356	40	160		235

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2009	31.08.2008
Dettes fournisseurs	730	3 711
Personnel	536	489
Etat	1 067	1 283
TOTAL	2 333	5 484

Les autres passifs non courants sont uniquement constitués des dettes faisant l'objet du plan de sauvegarde.

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2009	31.08.2008
Provision SAV	574	684
Provision pour litiges	822	427
Provision plan social	360	
Dettes fournisseurs	6 889	2 407
Dettes sur immobilisations	58	202
Avances et acomptes reçus sur commandes	287	470
Personnel	2 600	2 163
Etat	1 661	917
Autres dettes	519	438
Produits constatés d'avance	4 520	5 360
TOTAL	18 290	13 068

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Charges de personnel

	31.08.2009	31.08.2008
Salaires	7 791	6 977
Charges sociales	3 123	2 739
Indemnités de fin de carrière	-151	-58
Subvention d'exploitation	-25	-5
TOTAL	10 738	9 653

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2009	31.08.2008
Immobilisations incorporelles	911	931
Immobilisations corporelles	4 009	3 112
TOTAL	4 920	4 044

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2009	31.08.2008
Dépréciation des créances	158	143
Provision garantie clients	334	294
Provision livraison en retard		100
Provision travaux qualité		45
Provision plan social	360	
Provision sur litige social		235
Provision sur litige clients		46
TOTAL	852	864

8.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2009	31.08.2008
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	70	8
Reprise provision sur risques et charges	544	243
Reprise dépréciation sur créances	500	37
Autres produits d'exploitation	1 411	1 035
TOTAL	2 526	1 323

La reprise de provision sur risques et charges correspond aux provisions garanties clients, devenues sans objet.

Les autres produits d'exploitation concernent principalement les indemnités perçues par la société PONCIN YACHTS pour 920 K€ dans le cadre du litige avec une assurance.

Sur l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation concernent principalement l'encaissement d'une indemnité de 801 K€ par la société CHANTIER CATANA suite à un litige avec un transporteur.

8.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2009	31.08.2008
Indemnités de licenciement et CRP	517	
Indemnités de résiliation contrat swap	351	
Pénalités de retard de livraison	622	
Autres charges d'exploitation	762	865
TOTAL	2 251	865

Sur l'exercice 2008/2009, les autres charges d'exploitation s'expliquent principalement par :

- Des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 291 K€,
- Des pénalités sur travaux complémentaires et d'immobilisation d'un bateau pour 206 K€.

Sur l'exercice précédent, les autres charges d'exploitation concernaient principalement la société CHANTIER CATANA :

- Provision de taxe professionnelle 2004 pour 277 K€ (majorations comprises),
- Versements complémentaires réclamés par un organisme financier suite à la décision du Tribunal de Commerce pour 136 K€,

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

- Solde des créances reprises à la SA CATANA pour 205 K€.

8.6 Autres produits opérationnels

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	114	240
Abandon dettes bancaires (cf. § 7.2)	10 533	
Résiliation crédits-bails mobiliers	1 592	
Abandon dettes fournisseurs sauvegarde	815	
TOTAL	13 054	240

8.7 Autres charges opérationnelles

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	185	203
Dépréciation goodwill		20 866
Reprise / dépréciation sur concession		1 534
Autres charges opérationnelles		73
TOTAL	185	22 676

Sur l'exercice précédent, les tests effectués sur la valeur des goodwill au niveau de chacune des filiales définie comme unité génératrice de trésorerie ont conduit le groupe à déprécier à hauteur de 20 866 K€ les écarts d'acquisition des sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS et KELT, leur valeur recouvrable étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

Sur l'exercice précédent, les dépréciations sur concessions des sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 s'élèvent respectivement à 1 177 K€ et 357 K€, leur valeur nette comptable théorique étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

8.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2009	31.08.2008
Frais rémunération compte courant	1	-353
Frais financiers sur emprunts	175	1 303
Frais financiers sur découverts bancaires	26	136
Frais financiers sur location-financement	325	313
Autres frais financiers	73	113
TOTAL	600	1 512

8.9 Autres produits financiers

	31.08.2009	31.08.2008
Produits financiers divers	89	40
Gains de change	1	10
Revenus des créances commerciales	12	12
TOTAL	102	63

8.10 Autres charges financières

	31.08.2009	31.08.2008
Perte de change	5	22
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	31	
TOTAL	35	22

8.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2009	31.08.2008
Charge d'impôt exigible	-114	-237
Charge d'impôt différé		520
TOTAL	-114	283

La charge d'impôt exigible tient compte d'un crédit d'impôt recherche et d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 114 K€.

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat comptable avant impôt	6 520	-34 314
Charge d'impôt théorique	2 173	-11 438
Impact déficits de l'exercice non activés	2 207	4 244
Impact de l'annulation des impôts différés constatés sur exercices antérieurs		520
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	-3 139	5 085
Impact des crédits d'impôts	-114	-237
Impact des décalages temporaires non retraités	-1 243	1 495
Impact des charges définitivement non déductibles	2	614
Charge d'impôt effective	-114	283

8.12 Résultat net par action

	31/08/2009	31/08/2008
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	3 528	-30 390
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 366 638	9 366 638
Résultat net par action (en euros)	0,38	-3,24

8.13 Activités abandonnées

Il s'agit de l'activité relative à la production des bateaux de la gamme HARMONY que la direction a décidé d'arrêter début 2008, l'entité HARMONY poursuivant une activité plus réduite de sous-traitance pour le Groupe. Sur l'exercice précédent, l'intégralité du résultat de la société HARMONY YACHTS avait été retraitée sur une seule ligne du compte de résultat, étant donné l'impossibilité d'isoler l'activité sous-traitance.

Sur l'exercice 2008/2009, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme HARMONY par la société PONCIN YACHTS, la dépréciation des moules correspondant aux productions de cette gamme et la provision pour risques comptabilisée au titre du litige sur les safrans.

Le tableau ci-après fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 août 2009 et le 31 août 2008.

	31/08/2009	31/08/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 200	16 367
Achats consommés	2 120	15 214
Charges de personnel		3 644
Charges externes		4 249
Impôts et taxes		239
Dotations / Reprises amortissements	224	7 527
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		224
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		2 214
Autres produits et charges opérationnels courants	750	-192
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 105	-16 752
Autres produits et charges opérationnels		146
RESULTAT OPERATIONNEL	3 105	-16 607
Coût de l'endettement financier		642
Autres produits et charges financiers		34
RESULTAT FINANCIER	-	-608
Charge d'impôt		-1 499
RESULTAT NET	3 105	-18 713
Résultat de déconsolidation		
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	3 105	-18 713

**GROUPE PONCIN
YACHTS**

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2000*

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 août 2009 et au 31 août 2008.

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2009	31/08/2008
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	3 105	-18 714
Charge / produit d'impôt		1 511
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	974	11 705
Plus et moins values de cessions		-70
Quote-part de subvention virée au résultat		-94
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 079	-5 662
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 120	6 026
- Stocks et en cours	2 120	4 980
- Clients		1 624
- Autres créances		-500
- Fournisseurs		-1 052
- Autres dettes		974
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 199	364
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾		-775
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		251
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-524
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾		2 387
Remboursements d'emprunts		-1 771
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		616
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 199	456
Trésorerie d'ouverture		-287
Trésorerie de clôture		169
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		456

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe a acquis 100% du capital de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le 20 décembre 2007.

Il n'a pas établi de comptes pro-forma au 31 août 2008 retraçant l'activité de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le chiffre d'affaires de cette dernière ne représentant que 0.4% du chiffre d'affaires consolidé.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2008/2009, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2009	31.08.2008
Cadres	42	53
Agents de maîtrise	24	51
Employés et ouvriers	299	429
TOTAL	365	533

9.3 Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2008 et 2009, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 14 349 heures au 31 août 2009.

9.4 Engagements hors bilan

***Sûretés réelles* 10 000 K€**

- dont 5 000 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA
- dont 5 000 K€ d'autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31 août 2009 : 522 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.

Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter 5 navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-preneur pour 500 K€.

Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 9 467 K€

9.5 Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement. Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société PONCIN YACHTS est contrôlée par la SARL FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Dettes financières	182 K€
▪ Charges financières	1 K€

Les SNC de défiscalisation constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

▪ Débiteurs divers (gage espèces)	654 K€
-----------------------------------	--------

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

A ce titre, les nouvelles technologies développées dans l'usine de Marans doivent permettre de réduire le taux d'émanation de styrène très en-dessous de la norme européenne.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 160 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	SOFIDEM		DUO SOLUTIONS	
	31.08.2009	31.08.2008	31.08.2009	31.08.2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	64	83	47	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	64	83	47	77

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDES 2008 / 2009

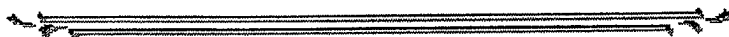
SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009



SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009



Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la société SA PONCIN YACHTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

.../...

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

La note 2.1 « Procédure de sauvegarde » de l'annexe qui précise que votre société et sa filiale HARMONY YACHTS sont sorties de la période d'observation. Le tribunal de commerce de La Rochelle a le 29 mai 2009 accepté le plan de sauvegarde et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à votre société de bénéficier d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune à hauteur de 10 533 K€. Cet abandon est comptabilisé en autres produits opérationnels, les flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans établis par la direction concluant à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

La note 2.2 « Autres événements significatifs » de l'annexe qui fait ressortir la décomposition du résultat de l'exercice dont :

- ✓ L'abandon de la dette bancaire pour 10 533 K€, la résiliation de contrats de crédit-bail mobilier pour 1 592 K€ et les dettes fournisseurs dans le cadre du plan de sauvegarde pour 815 K€, comptabilisés en autres produits opérationnels.
- ✓ Le résultat des activités abandonnées pour 3 105 K€ provenant principalement de la reprise de provision sur stock de bateaux HARMONY cédés par PONCIN YACHTS.

.../...

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'application du référentiel IFRS applicable en comptes consolidés a conduit la société à comptabiliser l'abandon de créance des banques en résultat opérationnel. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel. Un test sera effectué à chaque clôture afin d'évaluer la dette à sa juste valeur.
- ✓ Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de l'exercice clos le 31/08/2009 ni au titre des pertes fiscales antérieures.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

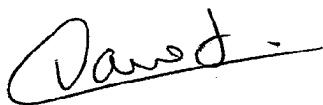
III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Poitiers et Laval, le 9 février 2010

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Christine JANET,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.

